NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, JAPON & AUSTRALIE

Parrot annonce l'enregistrement de son document de base auprès de l'autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en bourse

Paris, le 9 mai 2006 – Parrot, un des acteurs majeurs du marché des **kits mains-libres** - utilisant la norme Bluetooth®, annonce l'enregistrement de son document de base le 5 mai 2006 sous le numéro I.06-051 par l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'admission des actions Parrot aux négociations sur le marché *Eurolist by Euronext™* devrait intervenir dans les prochains mois, en fonction des conditions de marché et sous réserve de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus d'introduction en bourse.

L'INTRODUCTION EN BOURSE : UN ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE

En commentaire du projet d'introduction en bourse qui devrait intervenir dans les prochains mois, *Henri Seydoux, le Président Fondateur de Parrot a déclaré : « Nous sommes très heureux d'avoir franchi aujourd'hui une étape importante dans le projet d'introduction en bourse qui va permettre à Parrot de soutenir son très fort rythme de croissance. Elle permettra par ailleurs de renforcer sa flexibilité financière nécessaire pour faire évoluer la stratégie dans un environnement changeant en permanence ».*

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le document de base de Parrot, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 5 mai 2006 sous le numéro I.06-051, est disponible sans frais auprès de Parrot (174-178 quai de Jemmapes, 75010 Paris) ainsi que sur le site Internet de Parrot (www.parrotcorp.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Parrot attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers.

A PROPOS DE PARROT

Créée en 1994, Parrot s'est rapidement hissée au niveau des principaux acteurs mondiaux des périphériques sans fil pour téléphones mobiles. S'appuyant sur un savoir faire éprouvé en matière de technologies de reconnaissance vocale et de traitement du signal, Parrot a été l'une des toutes premières entreprises à produire des équipements de téléphonie mains-libres pour automobiles utilisant la norme Bluetooth®, dont elle avait compris, dès 1999, le formidable potentiel. Elle a vendu 865 000 unités de produits en 2005.

Déterminée à accompagner la percée irrésistible du téléphone portable dans l'univers quotidien, Parrot a développé en 2006 deux nouveaux produits : Le PARROT PHOTO VIEWER, un cadre photo LCD qui affiche les photos transmises via Bluetooth® par un téléphone mobile et le PARROT SOUND SYSTEM un système Hi-fi sans fil comprenant des enceintes reliées entre elles par Bluetooth®.

Parrot est aujourd'hui une entreprise particulièrement ouverte sur l'international, tant en ce qui concerne sa clientèle, puisque 87,7% de ses ventes se font hors de France, qu'en termes de production, sous-traitée auprès de partenaires minutieusement sélectionnés et contrôlés pour atteindre le meilleur niveau de qualité et de réactivité. Parrot est aujourd'hui une entreprise particulièrement bien positionnée pour tirer parti du formidable avenir promis aux périphériques de la téléphonie mobile.

Parrot connait une croissance soutenue de son chiffre d'affaire consolidé qui est passé de 29,2 millions d'euros en 2004 à 62,5 millions d'euros en 2005.

www.parrotcorp.com

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans tout autre pays que la France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait au préalable l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 ("US Securities Act of 1933"), telle que modifiée. Parrot SA n'a pas l'intention d'enregistrer les valeurs mobilières ni d'effectuer d'offre publique aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005.

CONTACTS

CALYPTUS

Philippe CALLEUX + 33 1 53 65 68 67 ph.calleux@calyptus.net
Cyril COMBE + 33 1 53 65 37 94 cyril.combe@calyptus.net